PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer

SERVICE EAU ET BIODIVERSITÉ
Pôle Police de l'Eau

Rennes, le 26 SEP. 2025

Affaire suivie par : Julien Salandre
Tél. : 02 90 02 31 67
Courriel : julien.salandre@ille-et-vilaine.gouv.fr

Le directeur
à
Monsieur le Maire
Commune de Saint-Hilaire-des-Landes
1 square de la Mairie
35140 Saint-Hilaire-des-Landes

Objet. : Remplacement d'un ouvrage de franchissement de cours d'eau sous voirie communale à Saint-Hilaire-des-Landes - Déclaration Loi sur l'eau – Courrier de fin d'instruction

Monsieur le Maire,

Par courrier électronique du 5 août 2025, vous m'avez transmis un formulaire de déclaration simplifié « Loi sur l'eau » relatif au remplacement d'un ouvrage de franchissement d'un cours d'eau à proximité du lieu-dit Les Bouvreuils, sur la commune de Saint-Hilaire-des-Landes. L'ouvrage en pierres sèches en partie effondré sera remplacé par une buse béton d'une longueur maximale de 7,4 m. Le radier de l'ouvrage sera enterré d'environ 20 cm sous le lit du cours d'eau et un substrat équivalent à celui du cours d'eau sera reconstitué à l'intérieur de la buse.

L'instruction de votre déclaration me conduit à considérer votre dossier comme complet et régulier en l'état. Aussi, je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Conformément à la réglementation, une copie du récépissé de déclaration devra être affiché en mairie et mise à disposition pour une durée minimale d'un mois. Une copie en sera également transmise à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon pour information et mise à disposition du public sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine durant une période d'au moins six mois.

Je vous informe que vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier, sous réserve de la mise en œuvre de toute disposition nécessaire pour limiter le départ de matières en suspension lors des travaux, telle que l'installation de filtres. Par ailleurs, le cours d'eau étant classé en 1ère catégorie piscicole, je vous informe que les travaux devront être réalisés hors de la période allant du 1er novembre au 31 mars. Enfin, je vous invite à profiter des travaux pour procéder à l'enlèvement des dernières traces d'hydrocarbures issues de la pollution signalée en juillet dernier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie :
- OFB SD35
- CLE du SAGE Couesnon
- Syndicat Loisance Minette

Le Chef du Pôle Police de l'Eau,

Johan ADAM